

# PROJET DE SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU PAYS A3V

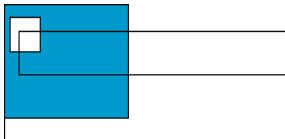
<b>Référence :</b>	<b>346-PROSDN-V1</b>	<b>Date :</b>	<b>30/09/2006</b>
--------------------	----------------------	---------------	-------------------

<b>Client :</b>	<b>PAYS A3V</b>
<b>Interlocuteurs :</b>	<b>Mme Sandrine Bouchet Mme Juliette Grossmith</b>
<b>Coordonnées :</b>	<b>Maison de Pays 04370 BEAUVEZER</b>

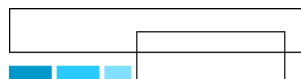


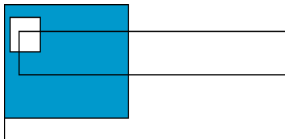
PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



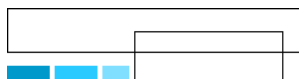


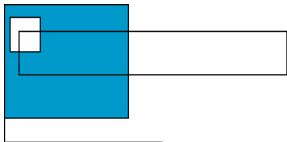
1 PREAMBULE .....	4
2 ORGANISATION INTERNE DU PAYS .....	5
<u>2.1 Contexte national</u> .....	<u>5</u>
2.1.1 Contexte général .....	5
2.1.2 Enjeux .....	7
<u>2.2 Contexte local</u> .....	<u>7</u>
2.2.2 Cohérence de cette orientation avec les rencontres de terrain .....	8
2.2.3 Lien de la thématique avec la stratégie .....	9
<u>2.3 Le projet d'extranet pays</u> .....	<u>9</u>
2.3.1 Contenu .....	9
2.3.2 Cibles .....	10
2.3.3 Portage et mise en œuvre du projet .....	10
2.3.4 Facteurs clefs de succès .....	10
2.3.5 Actions à conduire .....	10
2.3.6 Aspects financiers .....	11
3 SERVICES AUX PUBLICS ET MAILLAGE DU TERRITOIRE .....	12
<u>3.1 Contexte national</u> .....	<u>12</u>
3.1.2 Enjeux .....	13
<u>3.2 Contexte local</u> .....	<u>14</u>
3.2.1 Contexte général et enjeux .....	14
3.2.2 Lien avec les autres thématiques du schéma .....	18
<u>3.3 Applications potentielles</u> .....	<u>19</u>
3.3.1 L'accessibilité à internet .....	19
3.3.2 Le réseau des points publics .....	20
3.3.3 La santé et le maintien à domicile des personnes âgées .....	20
<u>3.4 Portage et mise en œuvre des projets</u> .....	<u>22</u>
4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION : .....	23
<u>4.1 Contexte national</u> .....	<u>23</u>
4.1.1 Contexte général .....	23
4.1.2 Enjeux .....	24
<u>4.2 Contexte local</u> .....	<u>25</u>
4.2.1 Contexte économique du territoire .....	25
4.2.2 Autres entretiens .....	27
<u>4.3 Applications TIC</u> .....	<u>28</u>
4.3.1 Réalisation d'une plateforme de commerce électronique pour la maison de Pays .....	28
4.3.2 Equipement d'un pôle de formation / séminaires à destination des étudiants étrangers et des entreprises .....	28





5	TOURISME .....	30
5.1	<u>Contexte national</u> .....	30
5.2	<u>Contexte local</u> .....	31
5.2.1	<i>Forces et faiblesses du territoire</i> .....	31
5.2.2	<i>Nos rencontres avec le personnel des offices de tourisme du territoire</i> .....	32
5.3	<u>Applications TIC</u> .....	34
6	CULTURE ET PATRIMOINE .....	35
6.1	<u>Contexte local</u> .....	35
6.2	<u>Fiches projets</u> .....	36
7	E-CITOYENNETE .....	37
7.1	<u>Contexte general</u> .....	37
7.2	<u>Contexte local</u> .....	38
7.3	<u>Applications TIC</u> .....	38
8	SCHEMA GLOBAL ET RECAPITULATIF DES ACTIONS A ENGAGER .....	39
9	CONCLUSION .....	41
10	COMPTE RENDU DES ENTRETIENS TERRAINS .....	42
11	FICHES PROJET .....	





## 1 PREAMBULE

Le Pays A3V a confié au cabinet e-Conception.Net ([www.e-conception.net](http://www.e-conception.net)) une étude visant à définir un schéma local de développement numérique.

La réalisation de cette étude s'est déroulée en 2 temps :

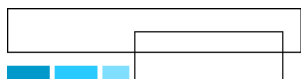
- une phase de rencontres terrains où les consultants ont interviewés un certain nombre d'acteurs locaux sur différents thèmes potentiellement impactés par les technologies de l'information et de la communication, à savoir le tourisme, le développement économique, l'agriculture, les collectivités locales, la culture, la citoyenneté, les services aux publics et à la personne.
- Une phase d'analyse visant à essayer de croiser le champ des possibles avec les besoins identifiés des acteurs et les possibilités d'actions du Pays (en fonction de contraintes financières, humaines, techniques). Il ne s'agit donc pas de ce qu'il convient de faire *stricto sensu* mais de ce qui pourrait être fait en fonction des contraintes et de ce qui est accepté par les acteurs rencontrés.

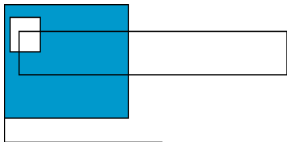
Parallèlement à la réalisation de cette étude et afin de caler avec les impératifs calendaires du programme régional Territoires Numérique, il a été demandé au cabinet de travailler sur des cahiers des charges sur 3 actions qui avaient déjà été identifiées ou qui ont été identifiées durant la phase d'étude terrain, à savoir :

- La création d'un annuaire culturel en partenariat avec le Parc du Verdon
- La mise en réseau des bibliothèques du territoire
- La création d'une plateforme de promotion et de vente des produits proposés au sein de la Maison de produits de Pays.

Le document qui suit est la synthèse de cette étude. Il est organisé autour de 6 grands chapitres, comme 6 axes thématiques d'actions possibles: la mise en réseau du Pays, les services aux publics et le maillage du territoire, le développement économique, l'emploi et la formation, le tourisme, la culture et le patrimoine et, enfin, la citoyenneté.

Ce document définit un certain nombre d'actions possibles sur chacun des thèmes identifiés en fonction du contexte local et national. Il doit maintenant servir de base à un débat politique visant à définir les actions prioritaires devant être engagées à court terme et celles qui seront engagées par la suite.





## 2 ORGANISATION INTERNE DU PAYS

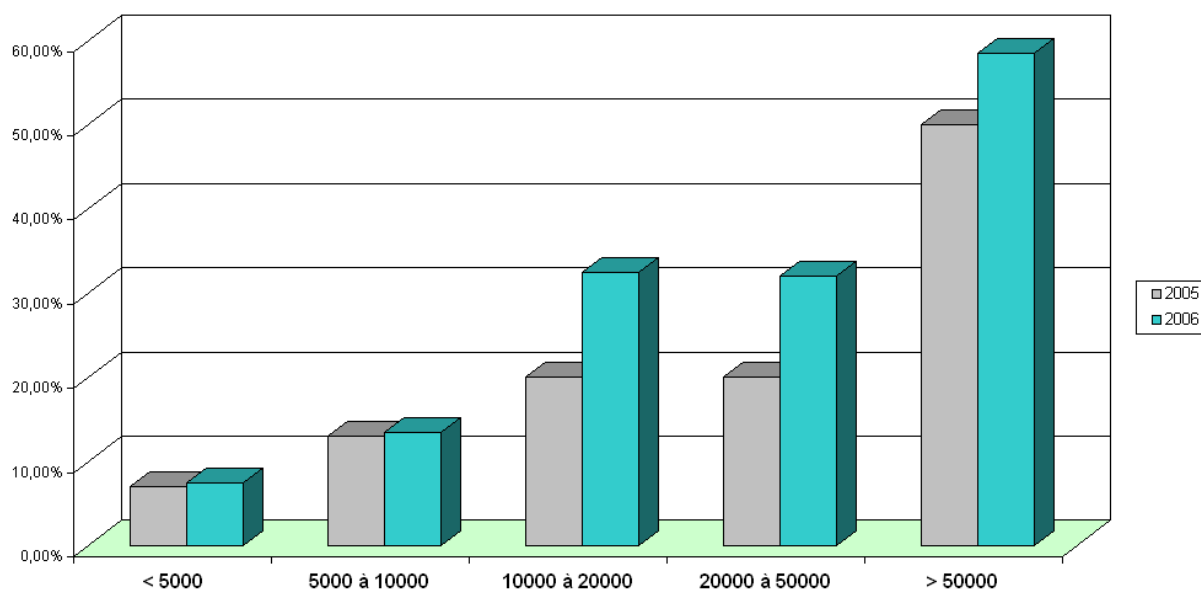
### 2.1 CONTEXTE NATIONAL

#### 2.1.1 Contexte général

Chaque année, l'ADCF réalise en partenariat avec le cabinet e-Conception.Net un baromètre sur la diffusion des TIC dans l'Intercommunalité. Il ressort des premières analyses du baromètre 2006 (le baromètre définitif sera présenté lors des Rencontres Interconnectés de Lyon, le 5 décembre), les éléments suivants :

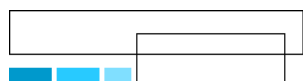
- La taille de la communauté influe sur la mise en œuvre moyenne d'outils intranet / extranet

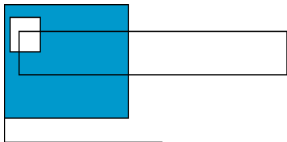
Evolution de la mise en oeuvre d'extranet / intranet dans les communautés par strate de population



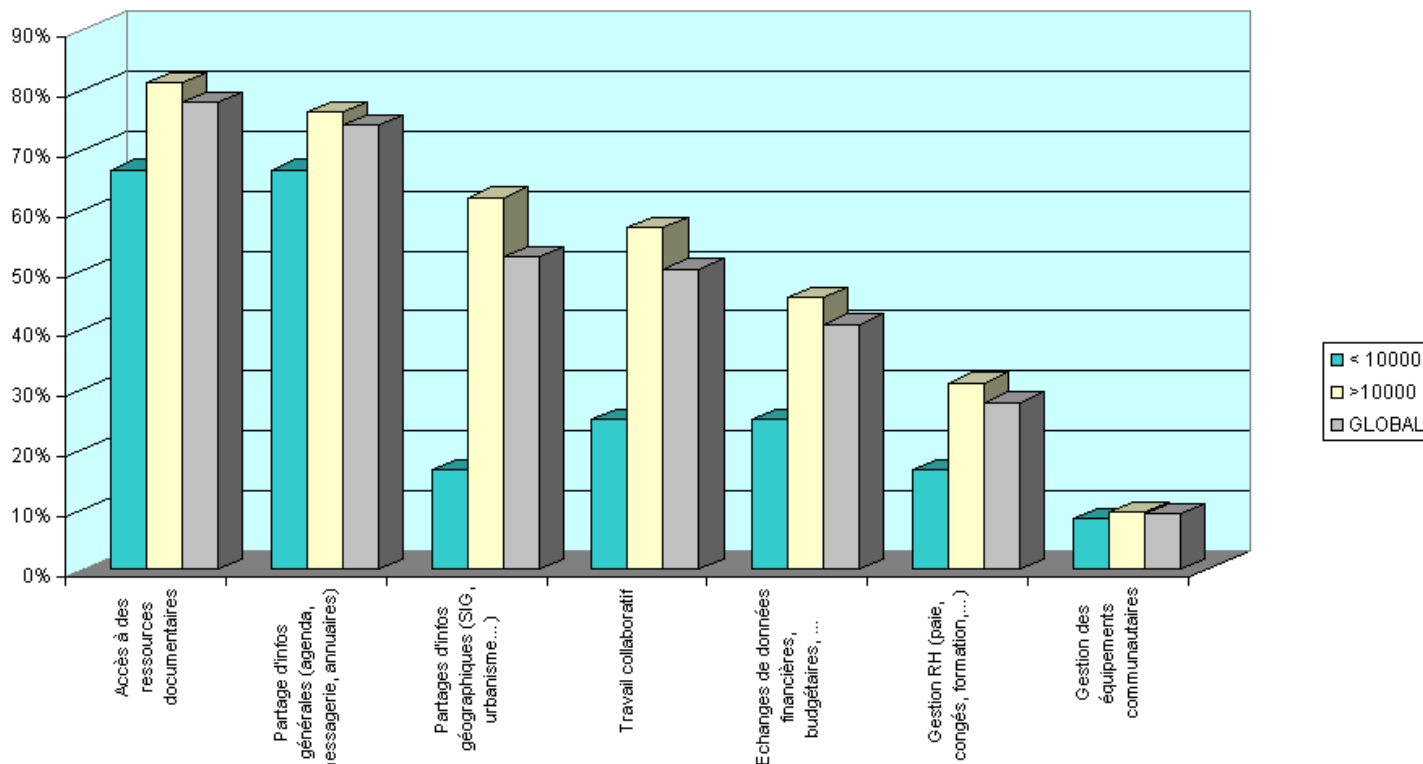
Source Baromètre ADCF / e-Conception.Net 2006

- Les fonctionnalités les plus courantes concernent le partage de ressources documentaires (compte rendus, convocations, études, ...), les outils collaboratifs de type agendas partagés, messagerie, annuaires, ..., le partage d'informations géographiques (SIG, cadastre, données liées à l'urbanisme) même si dans ce dernier cas, c'est le cas dans seulement 17% des communautés de moins de 10 000 habitants.





### Fonctionnalités disponibles sur les différents intranet / extranet

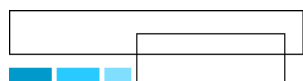


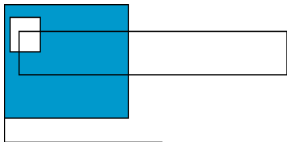
Source Baromètre ADCF / e-Conception.Net 2006

Cette enquête est corroborée par les résultats de l'enquête Cotranet 2005 dont il ressortait que les outils les plus courants étaient :

- la messagerie favorisant une correspondance rapide entre le personnel des EPCI et les partenaires
- les bases de données documentaires pour mettre rapidement à disposition les informations des projets en cours
- l'annuaire des personnes pour retrouver rapidement les noms des acteurs internes et externes à l'intercommunalité
- l'agenda pour gérer le partage de salles communes et la programmation de réunions

Dans cette étude réalisée par la société Cotranet (juillet 2005 – questionnaire transmis par mail à 1235 collectivités – 27% de réponses dont 92% de Communautés de communes, 6% de C. d'Agglomération, 2% de C. urbaines), visant à évaluer l'utilisation des outils intra / extranet par les communautés, il ressortait par ailleurs que :





- Les critères qui ont prévalu au choix de l'outil sont :
  - la simplicité d'utilisation
  - la sécurité des données
  - le coût de mise en oeuvre
  
- Les bénéfices reconnus sont les suivants :
  - gain de temps
  - rapidité des échanges
  - dynamisation des modes de travail en interne
  - reconnaissance du rôle des EPCI
  - Réduction de l'isolement des communes rurales enclavées
  
- Les freins à ce type de projet :
  - manque de formation
  - infrastructure non adaptée
  - mauvais accès au haut débit
  - manque de volonté politique

### 2.1.2 Enjeux

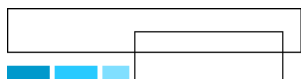
Les Pays sont des territoires de projets dont le rôle est avant tout de fédérer des acteurs autour d'intérêts communs. Pour atteindre ce but, il est nécessaire de doter le territoire d'outils pour le structurer, coordonner son action avec celles des autres strates territoriales et donner de la lisibilité à ses projets. C'est un point de départ indispensable pour installer de bonnes conditions de travail entre les acteurs membres du Pays. C'est aussi un moyen de dépenser moins d'énergie et de temps en déplacement, en recherche et commande de documents.

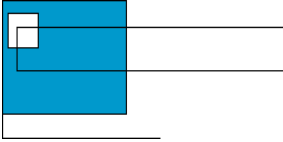
## 2.2 CONTEXTE LOCAL

### 2.2.1 Contexte et enjeux

Le Pays regroupe 4 Communautés de Communes (Haut Verdon, Moyen Verdon, Terres de lumière et Teillon) et un SIVOM (Entrevaux). Le territoire compte 39 communes et 9200 habitants permanents.

**Le Comité de Pays** est constitué en association loi 1901. Son bureau est composé de





10 membres et son Conseil d'Administration de 39 membres. L'ensemble des 39 communes et des 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale siège à l'Assemblée Générale.

**Le Conseil de Développement**, constitué en association loi 1901, est composé de 80 membres. Sa composition a été validée par délibération de l'ensemble des Communes du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var. Il s'est organisé en 4 commissions de travail : Identité – Communication / Economie / Gestion de l'espace et des milieux / Services – habitat – infrastructures dans lesquelles se sont répartis librement les membres.

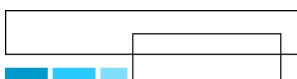
Le Comité de Pays et le Conseil de Développement travaillent en étroite collaboration et partagent les ressources humaines dont dispose le territoire. Ils ont chacun désigné des personnes relais entre les deux structures.

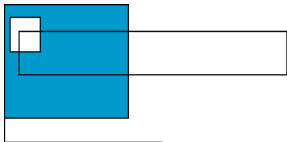
Le fonctionnement interne du territoire repose sur l'échange et la concertation des EPCI autour des projets que le Pays souhaite mener à bien pour le territoire. La réussite de ce fonctionnement est conditionnée par une circulation efficace des informations. L'éloignement des collectivités membres du Pays, le temps et les difficultés de déplacement durant certaines saisons d'une part, la mutualisation de ressources et d'outils d'autre part, nécessitent de **mettre en réseau l'ensemble de ces collectivités pour favoriser leur communication et leur collaboration**. Ce projet participerait de la construction de la coopération intercommunale. Une ouverture vers les membres du conseil de développement permettrait aussi de consolider la participation à ce niveau et de relancer une dynamique reconnue, mais qui tend à s'essouffler.

Il s'agit aussi de faciliter la communication des agents des EPCI appartenant au Pays en mettant à leur disposition des outils de travail en commun. Cette fonction se concrétiserait par **la mise en place d'un extranet entre les communautés de communes du Pays et la mise à disposition d'outils SIG** permettant de visualiser géographiquement différentes données propres au territoire. Ces deux outils conforteraient la construction de la structure Pays comme un espace de référence pour ses acteurs ainsi que le travail en réseau.

### 2.2.2 Cohérence de cette orientation avec les rencontres de terrain

Les perspectives que peuvent offrir le développement d'un extranet au sein du territoire semblent correspondre aux attentes et aux enjeux des structures rencontrées. La majorité de nos interlocuteurs trouve du sens dans la mise en place





d'applications visant à mutualiser des contenus, des informations et des outils. **Sont pertinentes pour l'ensemble des personnes rencontrées :**

- **des applications documentaires** relatives à la mise en ligne d'**annuaires** de contacts thématiques, d'une **photothèque**, la mise en ligne des **comptes rendus** des réunions, des **délibérations** et la mise en commun de **modèles d'actes et d'imprimés ou de guides de procédures**.
- **La mise en commun d'un outil SIG** semble répondre également aux attentes de ces structures, la Communauté de Communes du Moyen Verdon envisage d'ailleurs l'acquisition d'un SIG (qui pourrait être mutualisé à l'échelle du pays si cet outil était retenu par le Pays).

Toutefois, d'après les acteurs rencontrés, il semble que le développement d'un extranet risque quand même de se heurter à la **résistance des élus et de certains personnels des collectivités**, inquiets de l'aspect technique du projet. Cet aspect nécessite un **effort conséquent en matière de sensibilisation et de formation** si l'on souhaite engager le Pays dans ce type de projet.

### 2.2.3 Lien de la thématique avec la stratégie

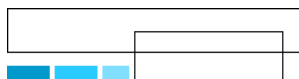
Il s'agit de faciliter la communication des agents des EPCI appartenant au Pays en mettant à leur disposition des outils de travail en commun. Cette fonction se concrétiserait par la mise en place d'un extranet entre les communautés de communes du Pays et la mise à disposition d'outils SIG permettant de visualiser géographiquement différentes données propres au territoire. Ces deux outils conforteront la construction de la structure Pays comme un espace de référence pour ses acteurs. Cette première expérience devrait aussi favoriser le développement du travail en réseau au sein du Pays et renforcer ainsi les échanges.

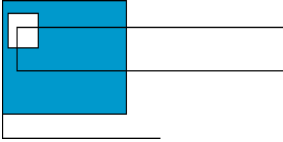
## 2.3 LE PROJET D'EXTRANET PAYS

### 2.3.1 Contenu

En complément du portail Pays, un espace extranet sécurisé permettrait aux agents et élus de partager de l'information. Dans un 1<sup>er</sup> temps, cet extranet serait composé :

- d'un espace documentaire permettant d'archiver les différents documents relatifs à la vie du Pays (Compte-rendus, délibérations, études, modèles de documents, ...)





- d'outils de travail collaboratif comme des annuaires et des agendas partagés permettant d'avoir de la visibilité sur la tenue des réunions Pays
- d'actualités permettant de tenir informé les partenaires des réalisations, activités et événements sur le Pays
- L'interfaçage avec un outil SIG Pays pourrait aussi être envisagé à plus ou moins brève échéance.

Cet extranet pourrait aussi, pour partie, être ouvert aux membres du conseil de développement afin qu'ils puissent accéder à des contenus sur l'actualité du Pays et sur les projets menés par celui-ci. En effet, il ressort de nos entretiens un manque de communication à ce niveau, les membres de la société civile associés lors de l'élaboration de la Charte se sentant pas assez informé de la concrétisation de leurs travaux effectués à l'époque (voir partie consacrée à l' e-citoyenneté).

### 2.3.2 Cibles

Les EPCI membres du Pays, ses partenaires et les membres du conseil de développement.

### 2.3.3 Portage et mise en œuvre du projet

Le projet serait à priori porté par le Pays, mais cela reste encore à définir. Il conviendrait qu'il y ait une personne ressource au sein de chaque communauté de communes capable d'animer le portail extranet, notamment l'intégration des contenus et mises à jour.

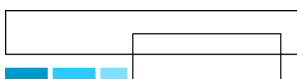
### 2.3.4 Facteurs clefs de succès

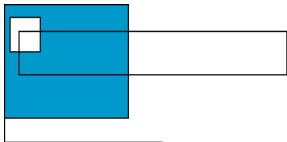
- Sensibilisation et formation à l'outil
- Esprit de travail en réseau
- Mobilisation de personnes ressources pour la mise à jour des contenus

### 2.3.5 Actions à conduire

Les actions à conduire seront les suivantes :

- Identification du porteur de projet et des personnes ressources au sein des EPCI





- Définition du contenu du portail extranet et des modalités de sa mise en oeuvre (Cahier des charges, moyens humains assignés au suivi du projet)
- Présentation du projet Extranet/SIG aux futurs appel à projets régionaux
- Mise en oeuvre du projet (CCTP, appel d'offres, déploiement)
- Accompagnement/formation des utilisateurs à l'utilisation de l'outil

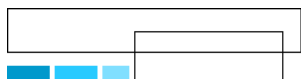
### 2.3.6 Aspects financiers

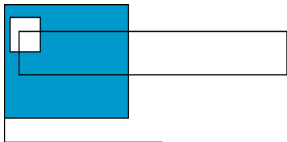
Les financements mobilisables à court terme seront ceux du futur programme régional en matière de TIC.

Il est assez difficile d'estimer le coût d'un extranet car il varie de manière importante suivant le contenu fonctionnel. Il n'empêche qu'il paraît tout à fait envisageable d'obtenir ce type d'outils pour un budget de 10 000 euros<sup>1</sup> environ si l'on se limite aux fonctionnalités documentaires et collaboratives de base (partage de documents, de contenus, agenda partagé pour les réunions et équipements) et 2000 euros de fonctionnement par an (hébergement / maintenance).

---

<sup>1</sup> Tous les prix donnés au sein de ce document sont indicatifs et servent seulement de base aux discussions entre élus





## 3 SERVICES AUX PUBLICS ET MAILLAGE DU TERRITOIRE

### 3.1 CONTEXTE NATIONAL

#### 3.1.1 Contexte général

Une conférence nationale des services publics en milieu rural a été installée le 17 février 2005 sous la présidence de Paul Durieu, Maire de Camaret-sur-Aigues et rapporteur de la commission des territoires ruraux de l'AMF, afin d'établir un état des lieux des services publics en France.

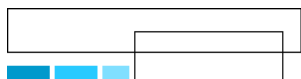
Suite à l'aboutissement de ces travaux, un rapport a été transmis au Premier ministre en novembre 2005. Ses préconisations se résument par les constats suivants :

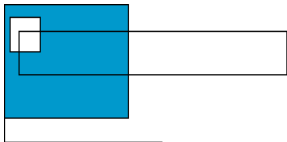
- il est constaté une *coopération insuffisante entre les opérateurs de services publics*. Leur implantation, souvent à l'échelle intercommunale ou d'un bassin de vie et d'emploi, est réalisée sans concertation. Certains mettent en place des outils télématiques qui pourraient être mutualisés si une négociation préalable était engagée. Ces constats soulignent le fait que l'offre est loin d'être optimale.

- Le rôle des *services de l'Etat déconcentrés doivent être renforcés pour aider au niveau de l'ingénierie de projets*. Par exemple, les sous-préfectures, organe clef de l'Etat en zone rurale, pourraient intervenir dans les montages de projets, conseils budgétaires et juridiques...

- La commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics pourrait être remplacée par une conférence départementale des services publics, ceci afin de reproduire la réflexion nationale à l'échelle départementale, sous la coordination du Préfet et la consultation des représentants des services publics et des élus locaux. Les *projets de mutualisation et de regroupements seraient envisagés à l'échelle du Pays ou d'un EPCI*.

- La conférence propose de créer une *aide financière pour soutenir les projets locaux de services publics*. Cette aide pourrait concerner trois types de projets : "supérette administrative", " guichets uniques communs à plusieurs opérateurs privés", services à la personne (maison de garde médicale, services de soin à domicile...), développement de téléprocédures pour des services à utilisation moins fréquente. L'aide serait établie sur une durée déterminée et interviendrait dans les dépenses





d'investissement et de fonctionnement.

Dans la Lettre du développement local n° 41- novembre/décembre 2005, Paul Durieu précise les éléments suivants :

- Selon lui les territoires ont bien changé : *"80% d'entre eux reprennent de la vitalité et accueillent de nouvelles populations dont les besoins sont totalement différents de ces dernières années –à commencer par l'attente de transposer à la campagne ce qu'ils avaient ailleurs. Les français ne distinguent plus services publics et au public, ils plébiscitent La Poste, le service aux personnes âgées et aux enfants bien loin devant les perceptions ou encore les DDE"*.

- D'autre part le rapport de la commission demande à l'Etat d'assurer ses fonctions régaliennes tout en mettant à disposition une dotation de solidarité pour l'équité territoriale : *"le service public accompagne le développement économique, il ne le crée pas"*.

- Enfin, il affirme que *les projets devront être menés à un niveau infra-départemental* et notamment au niveau des communautés de communes et des Pays.

Une circulaire du ministère de l'intérieur en date du 19 mai 2006 demande aux préfets de rédiger un projet d'organisation territoriale et de mutualisation pour le 31 mai 2006.

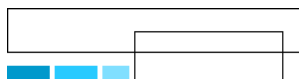
Exemples d'initiatives :

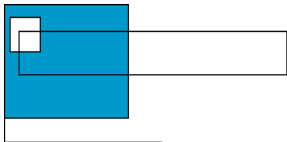
Charte territorial des services publics du Pays de Val d'Adour et celle du Pays de Fougères (voir document) :

[http://www.diact.gouv.fr/datar\\_site/datar\\_confSP.nsf/Frameset\\_Actus?readform&ID=CLAP-6BNJL8&](http://www.diact.gouv.fr/datar_site/datar_confSP.nsf/Frameset_Actus?readform&ID=CLAP-6BNJL8&) (rubrique Pays)

### 3.1.2 Enjeux

Les services au public en milieu rural participent de l'aménagement cohérent du territoire comme ils constituent un facteur clef d'accompagnement du développement économique de ces territoires. En effet, le maintien des populations existantes tout comme l'installation de nouvelles populations est en partie conditionnée par la qualité de services proposés.





## 3.2 CONTEXTE LOCAL

### 3.2.1 Contexte général et enjeux

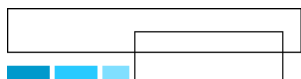
Territoire peu industrialisé et faiblement peuplé, le Pays A3V est marqué par un fort déficit en matière de transport collectif, d'équipements, de logements et de services à la personne ou aux entreprises. Son économie est principalement tournée vers le tourisme. L'enquête réalisée par le cabinet SOMIVAL dans le cadre du diagnostic de territoire réalisé en 2001 traduit la nature des besoins exprimés en matière de services. Ont été cités comme importants les services suivants (classement par ordre décroissant) :

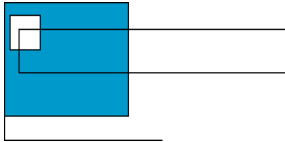
- l'alimentation de base (boulangerie, boucherie, épicerie, ...),
- la santé du quotidien (médecine générale, pharmacie),
- les possibilités de déplacement par route (entretien routier, déneigement, carburant),
- le courrier,
- la réception TV,
- la collecte des ordures ménagères,
- le logement,
- la petite enfance,
- les métiers de l'artisanat et du bâtiment,

Les services les moins bien organisés ou représentés sur le territoire concernent la voirie et le transport, les services de base, le sport, les loisirs et la culture, les télécommunications, l'éducation et la jeunesse.

#### Les atouts du territoire :

Le maillage du territoire est en partie assuré par un réseau de bourgs centre (nombreux commerces de proximité), un éventail complet de services et d'équipements est d'ailleurs disponible à l'échelle du Pays qui inclus d'autre part un pôle administratif (Sous préfecture). A ces atouts s'ajoutent un environnement naturel préservé, un cadre de vie de qualité (patrimoine bâti, architecture villageoise...), une vie associative riche et diversifiée, une culture du travail en réseau entre tous les acteurs du développement (chambres consulaires, collectivités territoriales, Etat, plateforme d'Initiative Locale, associations...).





## Les handicaps :

Toutefois, le caractère montagneux du territoire (problèmes d'accessibilité), la faible densité de la population associée à une forte variation liée à l'afflux de touristes occasionnent des difficultés d'organisation et des contraintes de rentabilité des services (notamment pour les services marchands). Dans ce contexte, les services publics ont par conséquent tendance à disparaître, notamment les services de l'état qui ont tendance à fermer leurs antennes locales. Afin d'enrayer cette mouvance et compte tenu de la faiblesse de ses moyens propres et de ses handicaps géographiques, le pays souhaite favoriser l'organisation pluri-fonctionnelle et la mise en réseau. Le territoire s'appuie par conséquent sur une maison des services publics et un réseau de points publics veillant à assurer une meilleure proximité et une diversification des services proposés.

Le diagnostic réalisé par le pays identifie l'accès aux services comme un des grands enjeux du territoire. Il a par ailleurs pointé les difficultés d'accès aux transports, à l'habitat, aux informations sociales et administratives, aux services aux familles et à la santé. D'une manière générale, les élus du Pays A3V se sont fortement mobilisés pour le maintien et le développement des services dans leur territoire. Les négociations engagées avec le Groupe La Poste et les Services du Trésor (qui ont toutes deux abouties à des conventions cadres pérennes) en témoignent.

## L'accessibilité à internet :

Une problématique de desserte du territoire en points d'accès Internet se pose également. Elle est d'autant plus compliquée à dénouer que les initiatives privées ne semblent pas rentables au regard de la densité de population du territoire. Au delà du service qu'il conviendrait de rendre aux habitants du Pays, il émane des touristes une demande forte à laquelle les hébergeurs ne répondent pas à ce jour (nécessité de sensibiliser les hébergeurs sur la valeur ajoutée d'un tel service pour leur clientèle).

Différentes solutions sont envisageables :

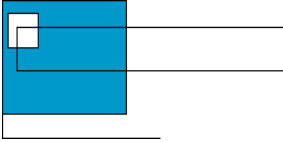
- les accès payants / gratuits
- les lieux d'accès équipés / non équipés

Différents publics sont concernés :

- les personnes de passage sur le territoire (touristes, acteurs économiques) qui acceptent de payer ce type de services et qui sont ou non équipées d'un portable.

- La population locale : Pour ce second public, il faut que les collectivités du





territoire décident si elles souhaitent proposer un accès gratuit, partiellement gratuit ou payant. Les usages pourraient être une façon de faire le tri.

Il n'en reste pas moins que plusieurs acteurs rencontrés ne croient pas à la viabilité du modèle gratuit qui ne responsabilise pas assez les gens selon eux. Un système intéressant pourrait donc reposer sur la mise en œuvre généralisée d'accès payants avec la fourniture d'heures gratuites (donc payées par la collectivité) pour la population locale. Soit un quota d'heures par habitants, soit sur des usages définis (démarche administrative, recherche d'emploi, recherches scolaires et universitaires, ...).

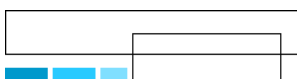
Par contre, cette différenciation sur les usages suppose d'avoir la capacité de le vérifier (soit par la présence physique (ce qui semble trop lourd et trop coûteux), soit en limitant les accès gratuits à des sites prédéfinis (mais cela paraît aussi compliqué).

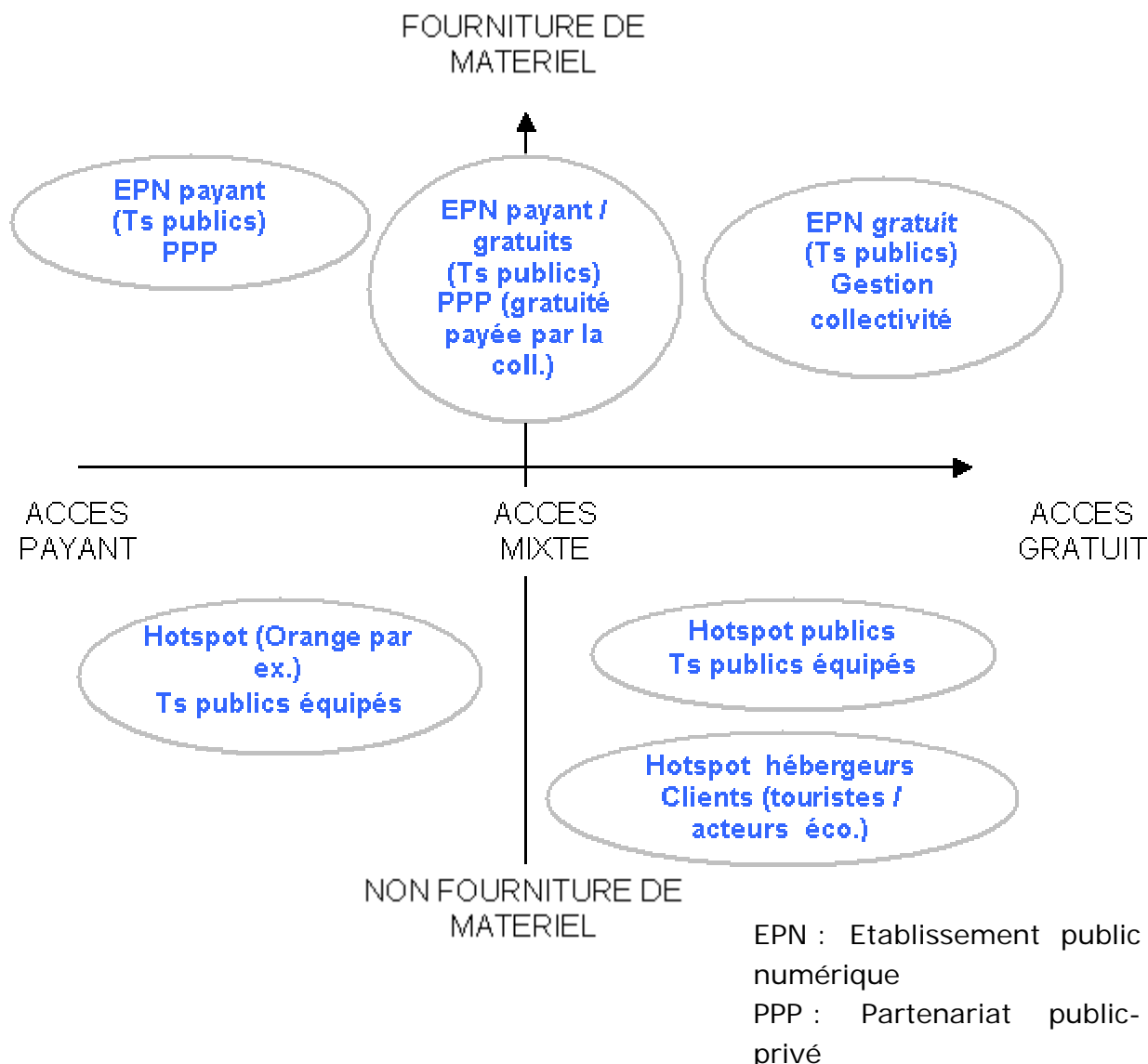
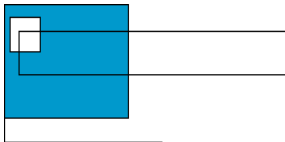
Une voie a été ouverte par la société locale Info-Vallées qui proposerait une alternative autour d'un partenariat public-privé. Ce partenariat fonctionnerait de la manière suivante : les collectivités souhaitant disposer d'un lieu d'accès sur leur commune ou leur communauté de communes fourniraient gratuitement un local à la société et paierait une partie de l'investissement en matériel pour l'équipement du lieu (pourcentage à définir). Le solde de l'investissement serait pris en charge par Info-Vallées qui s'occuperait ensuite de faire fonctionner l'espace. L'utilisation du service serait payante. Cette solution paraît intéressante notamment pour les touristes et acteurs économiques. Elle pourrait aussi, avec la fourniture d'heures gratuites, être une solution pour la population locale.

Autre solution possible, la mise en place de hotspot permettant aux personnes disposant de leur propre équipement de bénéficier d'une connexion internet payante. Par contre, cela ne résout pas le problème des personnes non équipées, à priori la première cible des lieux publics d'accès à Internet.

Enfin, on peut imaginer la solution de mise en œuvre et de gestion d'un tel service par la collectivité elle-même. Elle s'est cependant, jusqu'à maintenant, heurtée à des difficultés qui font que le service n'a pas été mis en place ou les modalités d'accès ont été limitées de façon drastique (Voir expérience portée par l'Office Intercommunal des Sports à Beauvezer et son cyberjeunes).

Une autre difficulté repose sur la couverture imparfaite du territoire en matière de haut débit (Voir couverture envisagée dans le cadre du programme BLA).

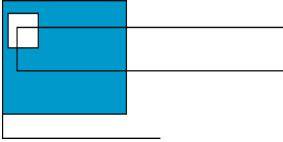




### Le réseau des points publics :

Le réseau des points publics permet la diffusion d'internet en direction des chercheurs d'emploi. Des permanences des institutions (ANPE, ASSEDIC, CRAM....) sont organisées au sein de chacun des points publics (Entrevaux, Annot, Castellane, Saint André les Alpes, Beauvezer). Dans la conjoncture actuelle, certaines permanences pourraient être amenées à disparaître. Aussi, il convient d'évaluer si les TIC peuvent apporter des solutions à cette situation (voir ci-après, partie applications potentielles). En effet, l'accès aux services publics et assimilés conditionnent fortement la qualité de vie sur le territoire et par la même, son futur développement. Il s'agit donc d'une question cruciale pour le territoire.





### **La santé et le maintien à domicile des personnes âgées :**

Les caractéristiques sociologiques du territoire (30% de la population est âgée de plus de 60 ans) et l'éloignement des hôpitaux locaux de Castellane et Entrevaux impliquent la nécessité de favoriser le maintien à domicile des personnes du 3ème ou 4ème âge. Les quelques structures qui interviennent dans ce domaine , à savoir les C.C.A.S (Centres Communaux d'Action Sociale), les associations d'aide à domicile (ADMR, la populaire), les hôpitaux locaux et les S.S.I.A.D (Services de Soins Infirmiers à Domicile) souffrent d'un manque de communication auprès des habitants concernés qui n'ont pas toujours accès à l'information.

Par ailleurs, la mise en réseau des pôles médicaux (Allos, Colmars) et la télé médecine (hôpitaux de Castellane et Entrevaux) peuvent constituer une réponse au manque de moyens et de praticiens du territoire. Un des enjeux majeurs est de répondre au risque de pénurie de médecins (départs à la retraite des médecins en place, absence de candidats à la reprise). Il semble par conséquent important d'améliorer l'attractivité du territoire face à la décroissance de la démographie médicale. Le développement de dispositifs de consultations avancées sur le territoire (médecine spécialisée, orthophonie, ophtalmologie...) par l'utilisation de la télé médecine en lien avec les Centres Hospitaliers de références peut constituer une piste de développement pertinente. L'accès à la formation et le développement de l'information des professionnels de santé est une autre condition de réussite.

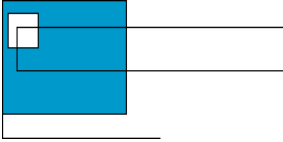
### **La question du transport et de la mobilité :**

Cette question a de fortes incidences sur la dimension économique et sociale du territoire. A ce jour le pays, qui suit ce qui est engagé par le département dans le cadre de son schéma départemental, n'a encore initié aucune action autour de cette problématique. A titre d'illustration, Castellane n'est reliée à aucun réseau de transport collectif (le développement d'une ligne par les transporteurs locaux ne serait pas rentable). Le même problème se pose pour le transport des jeunes jusqu'à Dignes les Bains. Les Chemins de Fer de Provence traversent le territoire d'Est en Ouest dans le cadre d'un service quotidien qui reste cher et peu flexible.

## **3.2.2 Lien avec les autres thématiques du schéma**

De manière globale, les services au public visent à conforter la qualité de vie du territoire et le rendre attractif pour des populations extérieures susceptibles de s'installer. Ils accompagnent la vie économique.





Dans le domaine de l'emploi/formation par exemple, il convient d'aider les demandeurs d'emploi en facilitant leurs contacts avec les organismes compétents (ANPE, ASSEDIC, organismes de formation...), c'est la mission que remplit aujourd'hui l'espace rural emploi formation. En utilisant les relais que pourraient constituer les points publics, un maillage du territoire plus conséquent pourrait être proposé. En terme de TIC, de tels projets peuvent se traduire par la mise à disposition dans les points publics ou d'autres lieux restant à définir de dispositifs permettant le contact à distance avec ces organismes (visioconférence) ou encore par la création de bourse virtuelle de l'emploi local (plate-forme Internet mettant en relation demandeurs d'emploi et entreprises).

### 3.3 APPLICATIONS POTENTIELLES

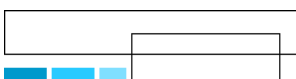
#### 3.3.1 L'accessibilité à internet

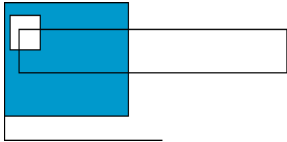
Concernant l'accès internet des acteurs extérieurs au territoire (touristes et acteurs économiques), afin de susciter les initiatives, le Pays pourrait initier un programme de sensibilisation auprès des hébergeurs, visant à obtenir des ces acteurs qu'ils proposent à la clientèle touristique (loisirs et affaires) une connexion internet, via Wifi par exemple, dans leur établissement.

De même, afin de pallier aux problèmes de rentabilité liés à la mise en place par un tiers privé d'un dispositif de consultation d'internet, la mise à disposition de locaux par les collectivités concernées dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise locale pourrait constituer une réponse adaptée. Des contacts en ce sens ont été initiés avec la société Info-Vallées (basée Annot), qui serait dans ce cas intéressée et pourrait ouvrir quelques boutiques proposant l'accès payant à Internet.

En parallèle, la possibilité de développer des « hot-spot » pourrait être étudiée auprès de divers fournisseurs d'accès (exemple des « Wifi-access » développés par France Télécom et disponible à la Maison de Pays à Beauvezzer).

Enfin, concernant les accès pour la population locale, ils pourraient être partiellement fournis par des acteurs privés (voir ci-dessus) et par des points publics : au sein des points publics existants et pourquoi pas aussi au sein des bibliothèques (voir projet de mise en réseau déposé dans le cadre du programme Territoires Numériques en octobre 2006 et qui prévoit l'équipement de plusieurs bibliothèques en postes informatiques dédiés à l'accès Internet).





### 3.3.2 Le réseau des points publics

Les points publics permettent d'accueillir en un seul point des permanences décentralisées de différents organismes. Ce dispositif pourrait être complété par des outils de visio-conférence afin de faire face à la menace de disparition de ces permanences déconcentrées et d'en accroître la disponibilité.

Ces points visio permettent en effet d'avoir un rendez-vous en face en face avec un interlocuteur d'un service public ou assimilé sans avoir à se déplacer jusqu'à celui-ci. Les bornes sont en général équipées d'un écran permettant de visualiser en taille réelle son interlocuteur, d'un scanner (permettant à l'administré de faire parvenir en temps réel un document à son interlocuteur) et d'une imprimante (l'administré peut ainsi réceptionner un document créé par le service public ou assimilé concerné). C'est une solution innovante et adaptée permettant d'assurer un meilleur maillage du territoire et d'éviter les déplacements systématiques. Cela suppose par contre que les sites équipés soient équipés de connexion haut-débit performantes, si possible SDSL<sup>2</sup>. Un portail internet de services dématérialisés à l'instar de ce qui été fait sur la communauté de communes des Chataigners, en Ardèche pourrait aussi être mis en place.

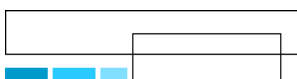
### 3.3.3 La santé et le maintien à domicile des personnes âgées

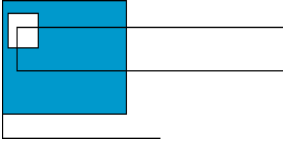
L'articulation des offres de services à la personne dans le cadre du maintien à domicile pourrait être clarifiée au travers d'un guide téléchargeable coproduit avec les dispositifs et structures qui interviennent dans ce domaine, à savoir les C.C.A.S (Centres Communaux d'Action Sociale), les associations d'aide à domicile (ADMR, la populaire), les hôpitaux locaux et les S.S.I.A.D (Services de Soins Infirmiers à Domicile).

La mise en ligne d'une rubrique dédiée à cette problématique sur le portail du Pays pourrait être une autre piste ou constituer un outil complémentaire au guide. L'affichage de l'activité de ces structures à l'échelle du Pays pourrait par ailleurs permettre d'améliorer les recrutements qui sont à ce jour difficiles et constituer de nouvelles opportunités en matière d'emploi pour le territoire.

---

<sup>2</sup> Contrairement à l'ADSL qui est asymétrique (c'est à dire que les débits montants sont beaucoup plus faibles que les débits descendants), le SDSL garantit des débits identiques en émission et en réception, ce qui est une condition importante pour proposer une conférence vidéo performante.





Même si le domaine de la santé dépasse en grande partie les compétences du Pays, le PER peut jouer un rôle pour favoriser les échanges entre les différents intervenants du domaine de la santé à l'échelle du Pays mais aussi en dehors de celui-ci (Digne, Nice, Grasse) afin d'aboutir à la mise en œuvre d'un diagnostic et d'une stratégie partagées, mixant structures physiques et outils de dématérialisation des échanges permettant de maintenir un maillage équilibré du territoire dans le domaine médical.

Des expérimentations ont d'ailleurs déjà été engagées, notamment sur l'hôpital d'Entrevaux qui accède à de la téléformation proposée par les hôpitaux de Nice. L'hôpital de Castellane s'est quant à lui équipé depuis 2002 pour permettre la diffusion d'image médicale afin de favoriser le télé-diagnostic, notamment avec les médecins spécialisés de l'agglomération niçoise. Cependant cette initiative n'a jamais été utilisée par les médecins pour différentes raisons : polarisation vers l'hôpital de Digne (qui n'est pas équipé) et difficulté à tisser des liens étroits avec les médecins spécialisés niçois, problématique de responsabilité juridique, peur de l'outil informatique.

Pourtant 3 types d'innovation semblent répondre à la problématique médicale du pays A3V :

- Tout d'abord, l'absence de médecins spécialisés sur le territoire permet de penser que le télé-diagnostic aurait un réel intérêt. Les médecins généralistes pourraient ainsi demander conseil à des confrères spécialisés en diffusant des images médicales.

- Ensuite, l'accès à la formation pour les personnels soignants. Etant donné l'enclavement du territoire et son éloignement des grands centres universitaires, la formation à distance paraît une voie intéressante

- Enfin, de nombreux projets ont été initiés en France autour des problématiques spécifiques de la médecine de montagne permettant d'accélérer la prise en charge des accidentés, diffuser des informations en temps réel vers les centres hospitaliers où ceux-ci vont être accueillis, ...

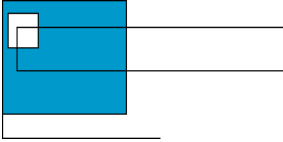
La Faculté de médecine de Nice est très en pointe sur ces sujets. Un rapprochement semblerait intéressant. Il reste cependant à convaincre les médecins locaux.

#### **Le projet [Mecidin@Pais](#):**

#### **Télémédecine avec les hôpitaux ruraux de l'arrière-pays niçois**

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes avec la Faculté de médecine de Nice associe formation et expertise médicale à distance pour les médecins généralistes des haut et moyen pays, ainsi que pour les soignants des hôpitaux locaux. Ce projet permet de relier six hôpitaux locaux, plus ou moins éloignés et situés en montagne, aux hôpitaux du littoral. Plus de 1 000 emplois (médecins, personnels de santé, personnels des 18 maisons de retraite publiques ou associatives du haut pays) sont directement concernés.





## La question du transport et de la mobilité

La faiblesse des transports collectifs sur le Pays nécessite de trouver des moyens alternatifs de déplacement, comme le transport à la demande (mais cela coûte cher) ou le co-voiturage (qui ne nécessite que la bonne volonté et la mise en relation des personnes).

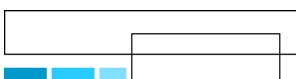
Sur ce 2<sup>ème</sup> point, une plateforme d'échange pourrait être intégrée sur le site portail du pays permettant aux habitants du territoire de proposer leurs propositions et leurs recherches en matière de transports groupés. Cet espace prendrait la forme d'un site de petites annonces dédié à cette problématique.

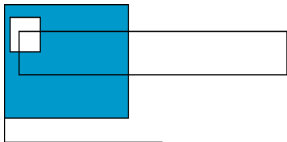
### 3.4 PORTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Sur l'ensemble de ces applications possibles, le portage reste à définir. L'intégration de ces pistes au sein du PER pourrait être une solution pour une partie des pistes envisagées.

Concernant les aspects financiers, à titre indicatif les budgets pourraient être les suivants :

- Espace public internet : 1500 à 2500 euros d'investissement par poste de travail selon Info-vallées (ces prix ne prennent pas en compte l'ensemble des frais de fonctionnement, à savoir personnel, location du local, ...)
- Le coût du point visio-public proposé par France Télécom est évalué à 50 000 euros par site
- La refonte du portail Pays avec la mise en place d'outils de gestion de contenu et d'espaces thématiques dédiés est évalué entre 10 000 et 30 000 euros en fonction des services qui seraient développés
- Il est par contre impossible de définir le coût d'une éventuelle plateforme de mobilité car il convient préalablement de définir ces fonctionnalités, les acteurs concernés, les cibles que l'on souhaite toucher et selon quels modes de diffusion





## 4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION :

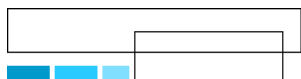
### 4.1 CONTEXTE NATIONAL

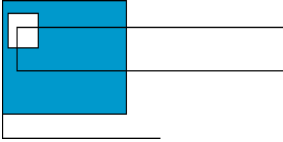
#### 4.1.1 Contexte général

##### Le développement économique

Les zones rurales bénéficient actuellement d'un regain d'intérêt de la part des populations urbaines désireuses de retrouver une certaine qualité de vie. Une étude de la Datar en 2003 faisait apparaître que 27% des urbains déclaraient souhaiter s'installer à la campagne. Ce constat est confirmé par Paul Durieu à l'issue des travaux de la conférence nationale pour les services publics en milieu rural. Cette tendance sociologique est une opportunité non négligeable pour attirer de nouvelles populations et notamment des entrepreneurs, facteurs de dynamisation économique du territoire. A l'heure où la compétitivité territoriale s'accroît, il est donc important que les zones rurales défendent leurs atouts en terme de qualité de vie. Cependant il est également indispensable qu'elles s'équipent d'outils permettant d'offrir une qualité de services proche de celle des pôles urbains.

D'autre part, on constate que de plus en plus de collectivités s'équipent d'outils de veille afin d'anticiper les mutations économiques qui pourraient fragiliser leur territoire. Ces outils prennent notamment la forme d'observatoires économiques. Ainsi en 2003 le rapport Carayon a suscité de nombreuses démarches en matière de veille stratégique au niveau national. La Mission Interministérielle sur les Mutations Economiques s'est vue confier la mise en place d'un observatoire national et d'observatoires régionaux. Au niveau infrarégional, les CCI et les départements se sont également manifestés en créant des observatoires locaux avec l'aide de partenaires divers (syndicats de Pays, services de l'Etat, organismes sociaux, SEM...), ceci afin de partager l'information et obtenir une analyse plus fine de la situation économique de leur territoire. Ce type d'observatoire traduit une logique territoriale : les données recueillies influencent les décisions stratégiques pour le développement du territoire. Les intercommunalités s'impliquent aussi dans la mise en oeuvre de ce type d'outils. Ainsi, bien souvent, ces outils de veille sont à l'initiative des services de la collectivité qui souhaitent avoir à leur disposition des informations sur le tissu économique, la démographie d'entreprises, les filières dominantes de son territoire... Ces outils sont souvent peu organisés. Il existe aussi des observatoires économiques en charge de suivre un secteur précis de l'économie locale (exemple : observatoire de





la communauté de communes de Mimizan chargé de suivre la filière bois). Ce type d'observatoire traduit aussi une logique entrepreneuriale : elle offre un service de veille aux entreprises de la filière.

## La formation et le développement de l'enseignement à distance

On comptait en 2005 près de 300 formations en enseignement à distance regroupées dans plus de 36 universités françaises.

Des programmes d' « enseignement à distance » existent majoritairement pour des diplômes niveau « Licence » et « Master 1 » (en « Langues étrangères », ) et , plus rarement, pour des « Master 2 » en formation initiale ou continue dans des domaines spécifiques ( « Informatique », « Economie des Nouvelles technologies »...). Cette offre devient cependant de plus en plus généraliste et diversifiée.

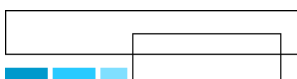
Le nombre de programmes de ce type augmente quantitativement et qualitativement; en particulier en « sciences humaines », domaine qui, sur ce plan, accusait un net retard par rapport aux « sciences dures ».

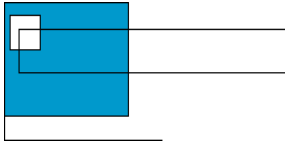
- Il s'agit d'un phénomène structurel qui permet notamment de s'affranchir du lieu où se situe la formation, que ce soit pour les personnes donnant la formation ou pour les participants à ces formations. Il s'agit donc d'une opportunité non négligeable pour les territoires enclavés : les habitants du territoire peuvent donc potentiellement accéder à des cycles de formations non localisés sur le territoire à condition qu'ils disposent des outils, des débits et de la formation suffisante pour utiliser ces plateformes de formation à distance. A l'inverse, des sites équipés sur le territoire (Annot) pourraient tout à fait organiser des cycles de formation sans que l'ensemble des participants et des enseignants doivent obligatoirement se rendre sur le site concerné.

### 4.1.2 Enjeux

Au sein d'un environnement où la compétitivité entre les territoires est une évidence, les zones rurales ne peuvent pas faire l'impasse d'une stratégie globale de développement. Il est nécessaire de parier sur une vision à long terme du territoire, ceci notamment afin de faire valoir son projet au sein des multiples sources de financements proposées au niveau européen et national.

Les zones rurales peuvent tirer leur épingle du jeu en se différenciant par un savoir faire dans une filière particulière ou encore par un mode d'approche innovant dans





l'élaboration du projet, ou en mettant en valeur des cadres de vie et de séjours parfois exceptionnels. Cependant, la réussite de ces démarches nécessitent une prise de conscience globale et un engagement de l'ensemble des acteurs dans la même dynamique pour maximiser la mobilisation des financements et les retombées économiques pour le territoire.

## 4.2 CONTEXTE LOCAL

### 4.2.1 Contexte économique du territoire

Le tissu économique du Pays s'appuie sur un réseau de TPE fragilisé par la saisonnalité des activités touristiques et l'enclavement du territoire. L'activité économique conditionne en grande partie l'attractivité du territoire, aussi, le maintien et le développement des entreprises du pays constituent-t-ils des enjeux essentiels.

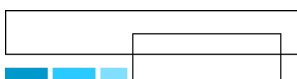
#### **Artisanat, services et petites industries :**

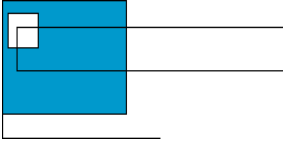
Le maintien et le développement des activités artisanales, des services et des petites industries rencontrent de nombreuses difficultés qui doivent être surmontées, entre autres, le poids du tourisme et le caractère saisonnier des activités qui y sont liées (équilibre difficile à trouver compte tenu des fluctuations saisonnières du volume d'affaire), les contraintes géographiques et de communication et la faible population locale (bassin de consommation restreint). A l'inverse, l'attachement des chefs d'entreprises au Pays, l'adaptabilité et la souplesse des TPE, les nombreuses ressources du territoire (notamment en lien avec les activités touristiques), le potentiel représenté par les résidents secondaires et les bassins de population limitrophes et l'image de marque nature et qualité du territoire, déclinable sur les produits et les services sont autant d'opportunités à prendre en compte.

#### **L'activité agricole :**

L'activité agricole constitue l'un des piliers identitaires du territoire. Malgré la déprise et en dépit de conditions naturelles contraignantes, l'emploi agricole reste un des secteurs d'activité important du territoire. Ce secteur est aujourd'hui confronté aux difficultés de la mise en marché d'une production trop peu diversifiée (ovins) et à faible plus value (produits peu transformés).

Le nombre d'installation tend à diminuer assez nettement et la population agricole est





vieillissante. Concernant les nouveaux arrivants, ils sont soit jeunes et dans ce cas majoritairement issue de familles d'agriculteurs, soit plus vieux et dans ce second cas en reconversion professionnelle.

Mais l'installation de nouvelles populations est freinée par les difficultés d'accès au foncier, l'augmentation de la taille des exploitations et la concurrence entre celles-ci.

Ces éléments entraînent un certain isolement sociologique, qui met en perspective l'importance des nouveaux outils de communication. Les populations agricoles, notamment les nouveaux arrivants, sont d'ailleurs assez bien formées à l'usage de l'informatique et de l'internet, ¼ possèdent un ordinateur. De plus en plus de démarches (notamment vis à vis de la PAC) doivent se faire par ce biais.

Par contre, les exploitations sont souvent isolées et par conséquent encore plus concernées par le problème de la desserte haut-débit. Une articulation avec le programme de couverture issu de BLA serait intéressant.

D'autre part, la présence de jeunes agriculteurs motivés par leur métier, d'organisations collectives (estives, irrigation) associée à l'initiation de quelques démarches qualité et des recherches sur la diversification offrent toutefois un potentiel à valoriser auprès des consommateurs.

### **L'emploi et la formation :**

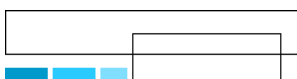
Les constats mettent en évidence un besoin important d'une main-d'œuvre plus qualifiée afin de pourvoir les postes qui ne le sont pas dans les secteurs de l'agriculture, la restauration et les services à la personne.

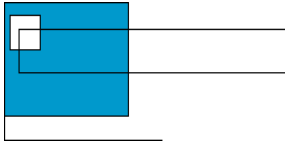
La principale difficulté en termes d'emploi / formation réside dans le fait qu'il n'existe pas de formation supérieure à proximité du territoire et pas de lycée dans la zone.

Les tentatives d'implantations de formations décentralisées à Castellane ont par ailleurs échoué pour des raisons techniques (cf Charte).

Enfin le taux de chômage semble évoluer défavorablement, notamment pour les femmes.

En réponse à ces handicaps, des initiatives ont été engagées pour mieux cerner les besoins en formation dans certains secteurs d'activités particuliers, avec en filigrane l'ouverture d'un IUT à Digne les Bains.





D'autre part, la mairie d'Annot travaille sur un projet d'accueil de populations étudiantes (contacts avec 6 universités américaines) qui suivraient une partie de leur formation sur Annot et qui serait hébergée au VVF. Ce VVF dispose d'une cinquantaine de bungalows pour 350 lits qui sont seulement exploités du 15 juin au 15 septembre. Des locaux vacants situés sur la commune d'Annot pourraient accueillir une salle multimédia et des salles de réunion permettant la tenue de journées de travail.

Un projet a été déposé à la Région pour la remise en état de ces infrastructures (3 M d'euros d'inv.). Il faudra ensuite faire l'acquisition des équipements multimédia et d'éventuelles outils d'e-learning.

L'objectif est de tenir 2 campus par an, l'un de 3 moi au printemps, l'autre à l'automne.

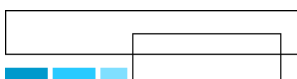
Etant donné le manque de possibilités d'accueil dans la Région, le centre créé pourrait aussi servir de lieu de séminaires pour d'autres formations. Le président du conseil de développement pensait que ce lieu pourrait aussi servir à la tenue de formations décentralisées des grands centres universitaires et de formations dédiées aux acteurs économiques et sociaux du territoire.

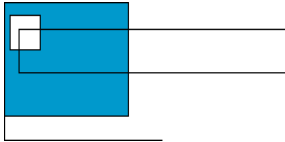
#### 4.2.2 Autres entretiens

En matière de développement économique, Sandrine Bouchet, ancienne directrice du pays, pense qu'il existe des opportunités foncières sur le territoire qui ne sont pas valorisées par l'arrivée de nouvelles entreprises. Avec un foncier moins cher que dans les territoires voisins, un cadre de vie privilégié et une localisation en ZRR, le territoire pourrait en effet constituer une alternative intéressante à ce qui est proposé dans la région niçoise, en particulier pour des activités tertiaires (exemple des centres téléphoniques).

Le maillage économique du territoire est faible, environ 650 entreprises totalisent 1400 emplois dont une partie correspond à des activités saisonnières. Le caractère saisonnier de certaines petites entreprises implique un turn-over important (99 entreprises créées en 2005, 87 radiées ...). Deux entreprises emploient par ailleurs 22% des personnes travaillant sur le territoire<sup>3</sup>, il s'agit de la biscotterie Faissoles à Annot et de Appia à Castellane, cette situation fragilise d'autant la situation économique du Pays. D'après Philippe Manent (CCI), l'enclavement est tel que les opportunités en terme de développement économique concernent principalement

<sup>3</sup> Chiffre donné par la CCI de Digne / se reporter au compte rendu joint pour plus d'infos





l'implantation ou le développement d'entreprises de service fonctionnant à l'intérieur du territoire. Les velléités de développement exogène ne lui semblent pas réalistes en dépit du classement du territoire en zone PAT (Prime à l'aménagement du territoire). Le développement des entreprises de services à la personne constituent par conséquent l'opportunité la plus sérieuse au regard du vieillissement de la population et du faible maillage du territoire.

## 4.3 APPLICATIONS TIC

### 4.3.1 Réalisation d'une plateforme de commerce électronique pour la maison de Pays

La Maison des Produits de Pays de Beauvezer propose, au sein de sa boutique, située à Beauvezer (04), de nombreux produits du terroir (Vins, huiles, herbes, conserves, confitures) et des produits de l'artisanat local.

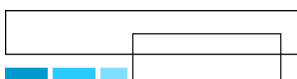
Devant le succès rencontré par cette boutique mais son manque de résonance, La Maison des Produits de Pays, en partenariat avec le Pays A3V, souhaite développer une plateforme internet permettant dans un premier temps la promotion de ses activités et dans un second temps la commercialisation de ses produits.

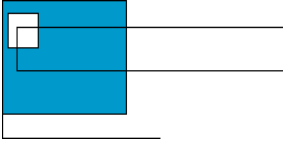
Un dossier a été déposé dans le cadre du programme régional territoires numériques en octobre 2006.

Le coût de ce projet se situe dans une fourchette allant de 6 000 à 25 000 euros selon que l'on se limite à de la promotion ou que l'on aille vers une vraie plateforme de commerce électronique avec tous les aspects promotionnels et publicitaires qui devraient l'accompagner. La concurrence dans le domaine des produits de terroir est particulièrement intense sur internet. Se faire une place demande donc des moyens conséquents et professionnels en terme de promotion.

### 4.3.2 Equipement d'un pôle de formation / séminaires à destination des étudiants étrangers et des entreprises

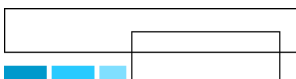
Le projet porté par la mairie d'Annot pourrait être accompagné par la Pays afin de faire de ce lieu un véritable pôle d'accueil de formations. Les formations pourraient concerner les acteurs socioprofessionnels du territoire mais aussi des populations venues du secteur privé, d'étudiants et d'acteurs du secteur public qui viendraient suivre des formations dans un cadre dépaysant et reposant.

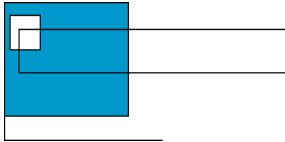




La mairie d'Annot travaille d'ores et déjà sur le projet de réaménagement du lieu. Par contre, il pourrait s'avérer intéressant de travailler sur les équipements informatiques et logiciels permettant de créer un véritable lieu de formation, mixant formation présentielle et formation à distance. Serait concernés les infrastructures haut-débit, les équipements de visio-communication et l'ensemble des outils issus du monde internet.

Le coût d'un tel équipement reste à évaluer en fonction du nombre de postes à fournir, des logiciels à installer, des autres services à implémenter.





## 5 TOURISME

### 5.1 CONTEXTE NATIONAL

Selon une étude réalisée par Ad'oc entre le 15 septembre et le 3 octobre 2005, 88 % des internautes interrogés (26 millions d'internautes étaient comptabilisés en France en août 2006) affirment utiliser Internet pour recueillir des informations touristiques afin de préparer leur voyage. Seuls 12 % des internautes n'utilisent pas Internet pour la réservation de leurs vacances.

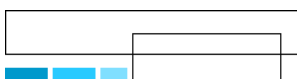
55 % des internautes ont même franchi le pas de la réservation en ligne de tout ou partie de leur séjour. Des chiffres qui corroborent les résultats du baromètre TNS Sofres réalisé en octobre dernier, selon lequel 56 % des cyberberacheteurs déclaraient avoir acheté des produits ou services d'e-tourisme en 2005, contre 52 % en 2004.

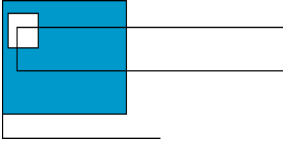
Dans le cadre de ces réservations effectuées en ligne en 2005, les titres de transport (avion, train, bus...) arrivent en tête du classement des produits touristiques les plus achetés. Ils représentent 40 % des services réservés, devant les nuitées d'hôtel (30 %) et les réservations de villas, de locations de vacances, d'emplacements de camping (16 %). La location de voitures ne pèse pour sa part que 8 % des transactions et la réservation d'activités sur place, comme les tickets d'entrée aux musées, les billets de spectacles, ou les visites, 6 %.

Pour leurs réservations en ligne, les cyberacheteurs interrogés plébiscitent à 53 % les sites Web des agents de voyage ou des Tour opérateurs. Toutefois, les réservations en direct sur les sites, telles que les compagnies aériennes ou les hôteliers, talonnent ces sites avec 32 % des répondants. Par ailleurs, les sites des offices du tourisme et autres sites institutionnels ont recueilli 8 % des réservations.

Les TIC sont donc devenues absolument incontournables pour qui prétend engager des actions touristiques.

Cependant, le poids pris par ces nouveaux médias (Internet, Réseaux de téléphonie mobile) a aussi pour conséquence d'accroître les offres disponibles et donc la concurrence entre celles-ci. Les moyens alloués à la communication des services proposés via Internet par un territoire sont donc de plus en plus conséquents si l'on souhaite tirer son épingle du jeu.





## 5.2 CONTEXTE LOCAL

### 5.2.1 Forces et faiblesses du territoire

Le tourisme constitue la principale ressource économique du pays. Dans un contexte mouvant où la clientèle évolue rapidement, le territoire, s'il souhaite s'assurer un nouveau développement touristique, se doit d'adopter une posture plus dynamique afin de faire face à la concurrence des territoires voisins. Ce positionnement est d'autant plus pertinent que le territoire jouit d'un potentiel important (sports d'hiver, randonnée, baignade, pêche, ressources naturelles et patrimoine culture) qui n'est, à ce jour, que très partiellement exploité.

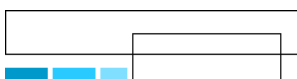
#### Atouts :

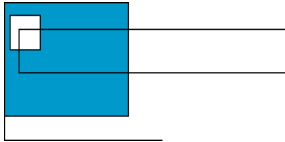
Le Pays peut s'appuyer sur la notoriété des deux pôles phare que constituent Allos et les gorges du Verdon (logique de station) et sur l'émergence d'un tourisme d'espace plus diffus (régions intermédiaires, Annot, Entrevaux, Saint André les Alpes). Le Pays bénéficie également d'un potentiel qui peut s'exprimer au travers de deux activités saisonnières et deux saisons touristiques déjà encrées sur le territoire. Enfin, la proximité d'un bassin de population important (gisement de clientèle) et un partenariat déjà existant avec les deux parcs naturels, la réserve géologique de Haute Provence et la Fondation Nicolas Claude Fabri de Peiresc ouvrent au Pays des potentialités de développement non négligeables.

#### Handicaps :

Un certain nombre de handicaps doivent toutefois être pris en compte. La très forte saisonnalité réduit la capacité à rentabiliser les investissements, une importante dichotomie territoriale entre le haut Verdon et le moyen Verdon (montagne - sports d'hiver / Verdon, loisirs sportifs d'été dont nautiques) et l'existence d'une zone intermédiaire mal positionnée sur le tourisme et les loisirs constituent une première difficulté. A cela, peuvent s'ajouter la difficulté et la longueur des déplacements à l'intérieur du Pays, notamment en hiver. D'autre part, l'offre d'hébergement est mal adaptée aux demandes actuelles (structures vétustes à requalifier) et un manque de coordination des acteurs du tourisme qui fonctionnent aujourd'hui de manière dispersée et individualiste. L'enneigement incertain associé au manque de diversification des activités observé à ce jour constitue un risque à intégrer à la réflexion. Enfin, la précarité des emplois saisonniers et les difficultés liées à leur accueil sur le territoire est un dernier facteur limitant.

Au delà de la nécessaire requalification de l'immobilier et de l'hôtellerie, la





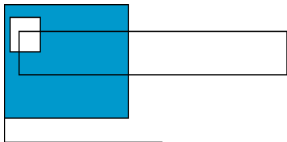
professionnalisation des acteurs du tourisme et leur mise en réseau sont essentielles pour initier des actions collectives visant à la fois, à mieux identifier les différentes clientèles cibles (clientèle étrangère, sportifs,...), voire à mieux structurer la promotion du territoire (même si la création d'une identité touristique Pays A3V n'est pas souhaité par les acteurs rencontrés). Une des orientations retenues par le Pays est de développer une offre en dehors des pics de fréquentation estivale (Castellane) et hivernale (Val d'Allos). En saison, les employeurs font appel à une main d'œuvre extérieure (les travailleurs locaux ne répondant pas à tous les besoins), qu'il faut loger. Trouver des solutions de logement pour les travailleurs saisonniers est aujourd'hui problématique. Face à la forte concurrence de la location touristique, les saisonniers sont souvent contraints de se regrouper pour se loger dans des conditions précaires. Cette situation entraîne des difficultés croissantes pour les employeurs à fidéliser leur personnel. Un travail spécifique visant à assurer une meilleure attractivité du territoire pour les saisonniers semble par ailleurs constituer un autre enjeu majeur pour le développement touristique du Pays.

Peu de démarches structurantes ont été initiées sur le territoire en matière de tourisme (6/39 communes assurent une promotion touristique via internet). A l'exclusion des campings autour de Castellane et de Rémi Loisirs dans le Val d'Allos, l'offre d'hébergement sur le territoire n'est pas structurée pour assurer un développement à la hauteur du potentiel du Pays. Une initiative départementale sur la mise en ligne d'une base de données partagée a été initiée avec les OT qui sont finalement peu mobilisés sur ce projet. Une animation importante est nécessaire pour faire fonctionner ce dispositif et pour espérer développer des outils plus aboutis comme une centrale de réservation. Un travail en réseau des 5 OT du territoire est souhaitable et pourrait permettre un accueil plus performant des touristes, une meilleure valorisation des atouts du territoire et la coproduction de produits à l'échelle du territoire.

### 5.2.2 Nos rencontres avec le personnel des offices de tourisme du territoire

Nom de l'office	statut	Fréquentation annuelle	Nombre d'agents	Site internet	Budget de la structure	Nombre de lits sur le territoire
Saint André	associatif	7000	2	OUI	1 ETP	<1000





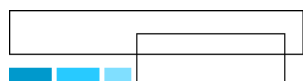
Val d'Allos	associatif	?	> 5	OUI + plateforme de dispo	470000€	18000
Colmars	Régie communale	22000	1,5	OUI	?	200
Castellane	Associatif	50000	3 + 2 l'été	OUI	?	>2000
Entrevaux	SI	Non rencontré	Non rencontré	Non rencontré	Non rencontré	Non rencontré
Annot	Non rencontré	Non rencontré	Non rencontré	Non rencontré	Non rencontré	Non rencontré

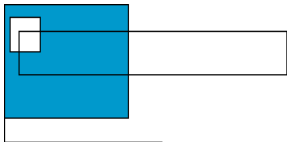
Peu d'échanges existent entre les OT. Castellane entretient quelques échanges avec l'OT de Saint André et le Val d'Allos fait de même avec Colmars, notamment pour l'édition de la plaquette de présentation du haut verdon. Le travail en réseau et/ou avec l'ADT semble peu développé et la possibilité de développer des partenariats à l'échelle du territoire n'est pas envisagée comme une évidence. Certains OT ont très peu de moyens (Saint André, Entrevaux) et ont de ce fait une marge de manœuvre restreinte. Globalement, le territoire possède un fort potentiel touristique qui reste très peu exploité. Castellane et le Val d'Allos constituent les deux grands pôles du territoire qui drainent la majeure partie des touristes, l'été pour Castellane et l'hiver pour Allos.

Le projet ACVS (mise en ligne d'une base de données partagée) et le développement d'un outil de réservation en ligne constituent deux opportunités pertinentes en matière de développement touristique qu'il conviendra de défendre auprès des OT du territoire. L'appui du Pays (appel à candidature TN) et de l'ADT sont par ailleurs des leviers financiers importants. Une réflexion sur des produits intéressants le territoire dans son ensemble (routes thématiques, circuits organisés à partir des arrêts du chemin de fer de Provence...) pourraient par ailleurs constituer une réelle opportunité.

Cependant, avant d'engager des actions liées au e-tourisme, il convient de préalablement régler un certain nombre de problèmes :

- le rôle du Pays en matière touristique et ses complémentarités avec l'ADT
- le périmètre, le statut et par conséquent les moyens des offices du tourisme du territoire
- la qualité des hébergements proposés





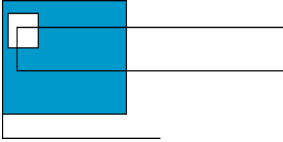
## 5.3 APPLICATIONS TIC

Bien que la champ d'applications TIC est particulièrement vaste dans le domaine du tourisme, notamment en ce qui concerne la promotion du territoire, les axes prioritaires d'actions qui semblent ressortir sont :

- la mise en œuvre d'un plan de formation visant à permettre aux OT du territoire de se former à l'utilisation d'ACVS et à s'approprier la démarche qualité lancée par l'ADT (Ces formations seraient prises en charge par l'ADT);
- La généralisation à l'ensemble du territoire de l'action conduite sur l'OT de Castellane concernant la réservation de places dans les campings au travers de la plateforme ctoutvert ([www.ctoutvert.com](http://www.ctoutvert.com)). Cet outil pourrait aussi servir de base à l'accès aux disponibilités et la réservation de l'ensemble des hébergements du territoire (campings mais aussi gîtes, hôtels, ...).
- la construction de circuits thématiques pourrait être simplifiée par la mise en place de guide touristique virtuel (via ordinateur de poche ou téléphone portable) à l'image de ce qui a été fait dans les Parcs du Mercantour ou du Haut-Jura et permettant d'accompagner le touriste pendant sa découverte du territoire en mettant en avant les sites remarquables du territoire par des systèmes d'alerte par exemple lorsque l'on passe à proximité de ceux-ci. Ces projets sont par contre chers (100 à 300 000 euros)
- La mise en place d'un espace dédié sur le site portail du Pays afin de simplifier les démarches des saisonniers (trouver un logement, droit des saisonniers, couverture sociale, ...) à l'image de ce qui a été fait dans le Briançonnais (voir estimation concernant le portail Pays).

Mais plus globalement, les démarches qui pourraient être initiées par le Pays en matière de e-tourisme ne permettront pas au Pays de faire l'économie d'une réflexion plus globale sur le positionnement du Pays sur ce thème, à savoir s'il souhaite s'investir sur ce sujet ou s'il laisse l'ADT et les initiatives infra-territoriales en charge de ces questions.





## 6 CULTURE ET PATRIMOINE

### 6.1 CONTEXTE LOCAL

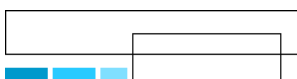
L'offre culturelle du territoire est relativement pauvre, notamment en dehors des périodes touristiques. L'enquête sur les services réalisée par SOMIVAL en 2001 faisait apparaître une forte attente de la population d'une offre culturelle diversifiée et de qualité. Si le territoire affiche un fort déficit en terme d'équipements culturels (il en va de même pour les équipements sportifs), un travail de fond a été engagé avec l'association **Art et Culture Fabri de Peiresc**. Cette association propose, d'une part, une programmation tout au long de l'année en direction de différents publics et dans tous les secteurs culturels (livre et lecture, arts plastiques, musique, théâtre, patrimoine, etc...), et d'autre part, un appui technique aux projets culturels des associations, collectivités publiques et autres (montage de dossiers de financements, conseils artistiques, contacts pour des partenariats, diagnostics...).

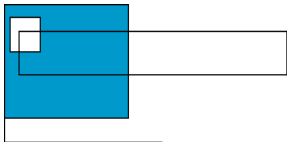
Deux projets culturels sont en cours de réflexion au sein de l'association art et culture :

**Un projet d'inventaire culturel** dont l'association est maître d'ouvrage. Ce projet a pour objet de recenser l'offre disponible sur le territoire : artistes, artisans, manifestations culturelles, services marchands impliqués dans la vie culturelle du territoire, ... Une base de donnée à été constituée à l'échelle du territoire du Pays et du Parc naturel régional du Verdon (partenaire du projet) et pourrait être valorisée par la mise en ligne d'un site dédié. Une commission de travail s'est créée dans le cadre du Groupe d'Action Local (GAL) « Autour du Verdon » (né du programme européen LEADER +). Il est apparu que la connaissance fine du territoire et de ses acteurs culturels était un préalable aux actions qui pourraient être menées par la suite. Une méthodologie d'identification des acteurs à été actée par le Parc et le Pays et un inventaire des acteurs impliqués dans la vie culturelle à été réalisé sur chacun des deux territoires selon ce même cahier des charges.

L'objectif de la création de cette base de données consultable sur Internet est :

- La mise en réseau des professionnels de la culture : Elle permet de mailler le territoire en créant un réseau d'associations et donc de favoriser les échanges et les partenariats dans une logique de complémentarité des actions.
- La mise en cohérence des projets (par exemple les diverses manifestations culturelles au travers d'un calendrier commun).
- La valorisation et la promotion des ressources du territoire en facilitant l'accès à l'information.





- L'amélioration de l'offre culturelle et touristique par une mise en réseau des acteurs.
- L'animation du réseau Parc – Pays.

L'association Art et Culture est par ailleurs impliquée dans **l'animation du réseau des bibliothèques du Pays**. Le Pays compte 9 bibliothèques à ce jour, dont certaines sont très modestes (quelques centaines d'ouvrages et quelques dizaines d'adhérents) et n'ont que très peu de moyens. A ce jour, seule la bibliothèque d'Allos à une gestion informatisée complète des ouvrages et des prêts. Anne Lafuma, avec l'appui de la BDP, contribue au travail de professionnalisation des bénévoles gestionnaires des bibliothèques (animation du réseau local) et propose la co-organisation d'animations au sein des bibliothèques. D'autre part, le réseau des bibliothèques est envisagé comme un appui permettant une meilleure diffusion d'internet au sein des zones aujourd'hui non équipées d'un point d'accès (voir partie sur l'accessibilité).

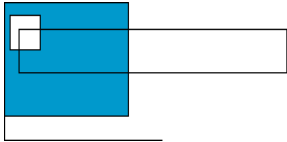
La mise en réseau des bibliothèques peut revitaliser les nombreuses bibliothèques de proximité, souvent associatives, existantes sur le Pays, afin de maintenir l'équité territoriale d'accès à la culture.

2 dossiers de candidature ont été déposés au dernier appel à projet Territoires Numériques sur la base de données culturelles et la mise en réseau des bibliothèques. Le soutien financier de la Région a été confirmé au mois de novembre 2006.

## 6.2 FICHES PROJETS

- Informatisation et mise en réseau des bibliothèques du pays (se reporter aux annexes)
- Réalisation d'un annuaire culturel « autour du Verdon » consultable sur internet (se reporter aux annexes)





## 7 E-CITOYENNETE

### 7.1 CONTEXTE GENERAL

#### La notion de gouvernance

Depuis le sommet international de Rio en 1992 qui a débouché sur la notion d'agenda 21, le développement durable traduit une volonté politique et une nécessité pour les sociétés contemporaines de considérer l'avenir de manière globale et transversale en termes économique, social et écologique.

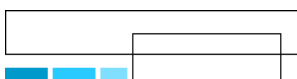
Pour assurer notamment cette transversalité, le concept de Développement Durable s'appuie d'un point de vue méthodologique sur un principe de " gouvernance ", c'est-à-dire de participation des acteurs du territoire à la définition de la stratégie globale et durable de développement du territoire.

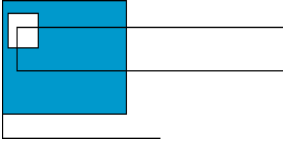
#### Un projet commun de développement durable : Le Pays.

Le Pays sert de cadre à la définition par les collectivités territoriales et leurs groupements d'un projet commun de développement. Ce cadre doit être élaboré en concertation avec les acteurs concernés. La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), dite loi Voynet, réaffirme le pays, rappelle son rôle de renforcement des solidarités entre ville et espace rural et précise les objectifs et les modes d'élaboration de son « projet commun de développement durable », qui doit prendre la forme d'une charte. Afin d'organiser la participation des acteurs, elle prévoit la création d'un **conseil de développement** composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, associé à l'élaboration de la charte et consultable sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement réunit les élus et les acteurs économiques, sociaux, culturels ou associatifs au sein d'un organe de réflexion sur la politique de développement du territoire à mener. Il émet des avis, des propositions et accompagne les projets.

Le Conseil de Développement est aujourd'hui devenu un outil de concertation incontournable et un pilier de la démocratie participative et de la citoyenneté. Il a vocation à mobiliser le plus grand nombre autour des réflexions et des projets du territoire. A ce titre, les TIC peuvent s'avérer des outils pertinents au service de la diffusion des informations et de la simplification des échanges entre les citoyens et les organes décisionnels via le Conseil de Développement.

Aujourd'hui, en allant au-delà de la diffusion des décisions adoptées par une autorité





publique, différentes expériences en matière de TIC visent à associer les citoyens à de véritables débats. Par exemple, le vote électronique, les enquêtes publiques via Internet, les blogs, les tchats vidéos, la retransmission de séances publiques, ... entendent stimuler la participation des citoyens au processus de prise de décision au niveau local.

## 7.2 CONTEXTE LOCAL

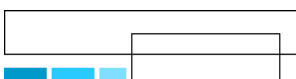
Le Pays A3V a organisé en juin 2003 les premières rencontres régionales des conseils de développement. Il a été un acteur important de la constitution du réseau régional des conseils de développement. Le conseil de développement a expérimenté une démarche d'automédiatisation de ses membres. Cette expérience a donné lieu à la réalisation d'un film « Paroles d'un Pays » où les membres du conseil débattent de l'intérêt et du sens du pays et de la démocratie participative.

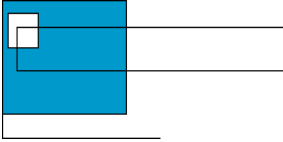
Le Pays pourrait donc profiter de ce positionnement de « pionner » pour demander à la Région des fonds visant à tester des applications liées à l'e-citoyenneté et à la e-démocratie participative. Cela pourrait aussi permettre de relancer la dynamique du conseil de développement, quelque peu entrée en sommeil ces derniers temps.

## 7.3 APPLICATIONS TIC

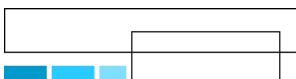
En complément de l'extranet Pays et du Portail, des fonctionnalités pourraient être ajoutées afin de permettre aux membres du conseil de développement d'accéder à des contenus (compte-rendus, outil de suivi de projet, ...), de participer à des consultations et enquêtes publiques, d'accéder éventuellement à des retransmissions de séances publiques (même si le potentiel actuel en matière de haut-débit paraît rédhibitoire à ce niveau), ...

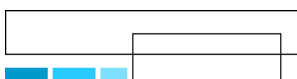
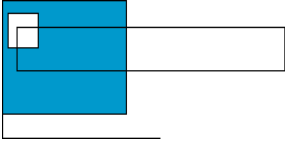
Il conviendrait cependant pour avancer de procéder à une évaluation des besoins des membres du conseil de développement.

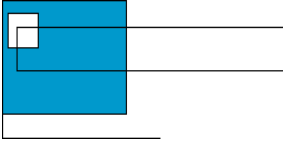




## 8 SCHEMA GLOBAL ET RECAPITULATIF DES ACTIONS A ENGAGER







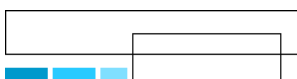
## 9 CONCLUSION

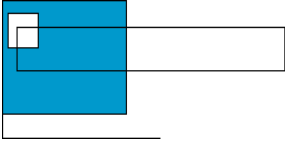
Ce document liste un certain nombre de pistes d'actions possibles pour le territoire en matière de TIC sur différentes thématiques. Le schéma récapitulatif essaie d'ordonner ces actions dans le temps et en fonction. Il ne s'agit que de propositions. Ces pistes doivent maintenant être débattues par les élus afin qu'ils définissent le projet TIC porté par le Pays.

Il n'en reste pas moins que les décideurs locaux qui débattront de ces questions devront prendre en compte un certain nombre de contraintes car le Pays cumule plusieurs handicaps majeurs :

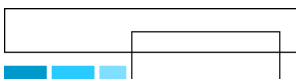
- l'enclavement du Pays et sa faible densité en terme de population fait du Pays un territoire peu attractif pour les opérateurs internet, entraînant une couverture très moyenne en matière de haut-débit. Les pouvoirs publics devront donc trouver des solutions afin d'aménager leur territoire en infrastructures haut-débit, à tout le moins « bon débit ». C'est tout l'objet de l'autre programme régional Boucle Locale Alternative
- le manque de ressources financières et en ingénierie du Pays limite sa capacité d'actions. Même si les subventions pour les programmes liés à la société de l'information risquent de rester fortement dotés, le Pays devra trouver les moyens d'abonder la part restante de l'investissement (la plupart du temps seulement 20 % du coût d'investissement) mais aussi les coûts de fonctionnement des projets qui seront engagés. Il faudra donc une forte mobilisation des collectivités au niveau local pour que les projets puissent être lancés et pour qu'ils soient viables sur le moyen terme.

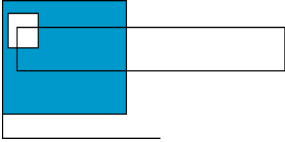
D'autre part, de manière plus générale en ce qui concerne les TIC, et même si la France compte aujourd'hui 30 millions d'internautes, il n'en reste pas moins que de nombreux foyers ne sont pas équipés et que de nombreux citoyens ne sont toujours pas utilisateurs. Il faudra donc que le Pays réfléchisse à la manière d'évaluer l'équipement et les usages de ses habitants, mais aussi à la manière dont il souhaite sensibiliser, voire former les populations à ces nouvelles techniques et comment il compte mailler le territoire afin que les foyers non équipés puissent tout de même accéder à Internet dans des lieux d'accès publics : les services créent les usages et peuvent solutionner un certain nombre de difficultés locales mais l'équité d'accès aux services nécessite une politique volontariste en matière de lieux d'accès et d'infrastructures.





## 10 COMPTE RENDU DES ENTRETIENS TERRAINS





## 11 FICHES PROJET

